

Deuxième partie : Enjeux et analyses

1. APPROCHE PRIVILÉGIÉE PAR LA CBCQ

Afin de donner des assises à sa recherche de solutions, la CBCQ s'est inspirée de trois sources :

- Les scénarios décrits dans les mémoires
- Ses propres études en matière de gestion territoriale versus monumentale
- Des études complémentaires commandées pour la circonstance

Cette quête de pistes novatrices s'est avérée intéressante ! Elle aura permis à la CBCQ de regrouper des éléments divers mais pertinents dans la fabrication d'une base d'analyse adaptée à la complexité du mont Royal.

Il a fallu d'abord préciser un axe conducteur. La CBCQ a choisi d'analyser les enjeux en fonction de **l'intérêt public**.

Deux stratégies ont ensuite été arrêtées :

- Appréhender l'ensemble des objets construits sur le mont Royal comme un tout organisé, produit de relations historiques entre les sociétés, leurs activités et les lieux ;
- Privilégier une approche réaliste qui règle les problèmes sur une base consensuelle, engage les pouvoirs décisionnels et favorise le partage des responsabilités entre les divers paliers concernés.

2. LA QUESTION DES VALEURS

Nous avons vu dans l'importante documentation étudiée et dans les propos des personnes entendues que les valeurs accordées au mont Royal sont multiples et qu'elles appartiennent à plusieurs catégories. Si certaines personnes insistent sur un aspect particulier, la plupart soulignent la diversité des valeurs à reconnaître. La situation se complique cependant quand la question de la hiérarchisation des valeurs est

posée. La doctrine utilitariste peut résoudre de tels conflits dans la recherche objective de consensus, parce qu'elle se fonde sur l'interprétation des valeurs en fonction de ce qui est **le plus utile au plus grand nombre d'individus pendant le plus longtemps**.

C'est la grille que nous avons choisie pour traduire les valeurs identifiées par les intervenants, afin d'en faire des points de repère essentiels à la future gestion du territoire.

2.1 Les valeurs naturistes

L'adhésion à des valeurs naturistes est à l'origine de l'aménagement du parc du Mont-Royal ; l'idée de « parc central » étant liée à la volonté d'introduire la nature dans la ville. La nature est également une valeur fondamentale du type cimetière-jardin auquel appartiennent les cimetières Mount Royal et Notre-Dame-des-Neiges.

La valeur écologique y est largement représentée par ses quelque 60 000 arbres appartenant à une soixantaine d'essences, par ses nombreuses espèces de plantes herbacées, d'oiseaux et de petits mammifères.

L'hygiénisme a constitué l'une des orientations de base de l'aménagement du Parc du Mont-Royal. Son concepteur, Frederick Law Olmsted, croyait aux effets thérapeutiques de la fréquentation des parcs.

2.2 Les valeurs compensatoires

Les valeurs compensatoires sont les valeurs liées au ludique et à l'onirique. En tant qu'espace affecté à la détente, au jeu et au loisir, le parc recèle des valeurs d'évasion associées à ses fonctions comme lieu de loisir et de rassemblements festifs et ludiques.

2.3 La valeur de signe

Le mont Royal exerce une fonction de signal à l'échelle de la région. Dans son rôle de repère, la montagne contribue à l'intelligibilité de la forme urbaine, à la capacité des gens de s'orienter dans l'espace.

2.4 Les valeurs symboliques

La montagne a une valeur symbolique comme *axis mundi*. C'est ce qui explique que les montagnes sont souvent choisies comme espaces sacrés, notamment pour l'implantation des cimetières.

Dans l'histoire des établissements humains, les sites de promontoire ont toujours bénéficié d'une valeur importante en raison de leur position dominante dans le paysage. Déjà sous l'Empire romain, le type architectural de la villa — grande demeure entourée de dépendances et de jardins — était généralement associé à une telle localisation.

Par conséquent, la valeur de prestige et de statut social rattachée à l'espace de la montagne est indissociable de la qualité du patrimoine résidentiel édifié sur ses pentes, notamment le *golden square mile*. Cette valeur de prestige associée au site n'est certainement pas étrangère au fait que les grandes institutions montréalaises, notamment les universités McGill et de Montréal, se soient établies sur les pentes du mont Royal.

2.5 La valeur identitaire

La valeur identitaire du mont Royal tient au fait que la montagne soit étroitement liée à l'identité du lieu, à l'histoire de la ville de Montréal et du Québec, et qu'elle soit une composante essentielle du paysage culturel.

La toponymie — Montréal, Outremont, Westmount — et l'iconographie attestent cette valeur identitaire du mont Royal pour l'ensemble de l'agglomération.

2.6 Les valeurs économiques

Dans le calcul de la valeur économique d'un parc, il faut considérer non seulement les bénéfices directs en tant qu'espace ouvert mais aussi les bénéfices qui viennent de l'attraction du site et se répercutent sur l'économie de la communauté. Ces bénéfices extrinsèques comprennent l'importance de la qualité du cadre de vie pour attirer des investissements économiques et l'implantation de nouvelles entreprises dans la ville, la plus-value des terrains limitrophes, et même les incidences de la vue sur la montagne quant à la valeur locative des espaces à bureaux.

3. LE MAINTIEN DE L'IDENTITÉ DU LIEU

Le milieu bâti et la langue constituent les deux exposants majeurs de l'identité culturelle des communautés. Les deux constituent des créations collectives et les deux sont soumis à un processus continu de transformation.

La protection de la langue et celle du territoire humanisé comme fondements de l'identité culturelle ne passe pas par l'arrêt des processus de transformation mais précisément par la sauvegarde des permanences structurales qui leur confèrent une identité reconnaissable à travers le changement en dépit du renouvellement de leurs composantes.

L'objectif fondamental de sauvegarde du patrimoine urbain et territorial est de concilier le maintien de l'identité des lieux et les transformations nécessaires pour adapter le cadre bâti hérité aux besoins contemporains.

Dans le cas du mont Royal et de son environnement urbain, les permanences structurales du lieu tiennent à un certain nombre de configurations qui déterminent la forme urbaine et ses principales composantes. Le tracé des côtes, par exemple, à l'échelle du territoire et celui du chemin Olmsted, à l'échelle du parc du Mont-Royal, constituent des permanences structurales à conserver.

4. LE RÔLE STRUCTURANT DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

En matière de design urbain, le problème de l'aménagement du mont Royal se pose notamment en termes d'opposition entre domaine public et domaine privé. De fait, l'aménagement du domaine public et celui du domaine privé obéissent à des impératifs foncièrement différents. La lisibilité des frontières entre ces deux domaines est nécessaire parce que leur perception contribue à régler la structure des relations entre les personnes et leur milieu de vie.

Un objectif fondamental du projet de requalification des tissus urbains existants est de créer un ordre interne clair, facilement perceptible, dans la configuration du domaine public, lieu des pratiques collectives de l'espace et, pour cela, d'assurer la lisibilité des limites entre le domaine public collectif et le domaine privé.

5. LES COMPOSANTES MAJEURES DU MONT ROYAL

5.1 Le parc

La valeur du parc du Mont-Royal tient au fait que son plan originel ait été conçu par Olmsted, qu'il appartienne à ce filon typologique important dans l'histoire des villes nord-américaines et qu'il constitue la principale composante de la structure de l'espace public collectif à Montréal.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de restaurer le parc selon le plan d'origine de son concepteur, mais plutôt de le requalifier en respectant les valeurs et les intentions qui sont à l'origine de l'émergence du type de parc que Olmsted a contribué à créer et en conservant, dans la mesure du possible, les caractéristiques propres au type. Entre autres valeurs, celle d'équité est fondamentale car elle traduit la vision démocratique de l'architecte qui en a conçu les plans. Le principe de l'accès universel au parc doit guider son aménagement. Il en va du droit des citoyens de profiter des ressources rares de leur milieu.

5.2 Les cimetières

5.2.1 Le concept du cimetière-jardin

Le cimetière-jardin constitue le type dominant dans notre aire culturelle. Il est associé à la tradition juive et chrétienne de l'ensevelissement dans la terre.

Le cimetière-jardin est caractérisé par le fait qu'il s'agit d'un espace vert et ouvert dont l'aménagement respecte habituellement l'orographie naturelle du lieu, que les chemins et sentiers qui permettent de le parcourir présentent un tracé « naturaliste ». La nature y est utilisée comme justification analogique de la mort.

5.2.2 Constat de crise : les cimetières du Québec en péril !

Un état de crise se produit dans l'aménagement lorsque les types consacrés par la tradition ne correspondent plus aux besoins changeants de la communauté.

Au Québec, les apports culturels et religieux de divers groupes d'immigrants ont entraîné une diversification des pratiques et des habitudes. L'incinération et la conservation des urnes et des cercueils dans des mausolées prennent une place de plus en plus importante.

Déjà, à plusieurs endroits, on assiste à l'édification de mausolées collectifs à l'intérieur de cimetières appartenant au type de cimetière-jardin. Or, par définition, le « type cimetière-jardin » est tout à fait incompatible avec l'édification de mausolées collectifs qui appartiennent au « type cimetière-monument », objets construits de toutes pièces.

Sans un contrôle rigoureux des transformations fondé sur une volonté de conserver les caractères essentiels de nos cimetières hérités, il est

à prévoir que les efforts consentis par les instances responsables de la gestion de nos cimetières anciens pour les adapter à l'émergence de ces nouvelles pratiques entraîneront la perte de plusieurs de ces éléments du patrimoine bâti québécois.

Un plan directeur devrait assurer la contribution de toute nouvelle intervention à une amélioration de la qualité globale du contexte de l'intervention, dans le respect de l'identité des lieux. L'introduction de mausolées collectifs dans un cimetière-jardin ne peut que produire un type mutant, dépourvu à la fois des qualités propres au cimetière-jardin et des attributs caractéristiques du cimetière-monument.

5.3 Les ensembles bâtis, situés à l'intérieur de la première voie de ceinture

Il faut distinguer les tissus résidentiels des tissus spécialisés. Il faut également considérer leur appartenance à l'espace public, semi-public ou privé.

5.3.1 Les tissus résidentiels

En principe, pour contribuer pleinement à la qualité de la forme urbaine, on ne devrait pas tolérer l'édification de bâtiments entre un parc et une voie publique. Dans le cas du mont Royal, des parcelles appartenant au domaine privé coupent le parc du domaine public collectif. De fait, l'adossement de fonds de cours privées à un espace public constitue une erreur de syntaxe à ne pas reproduire.

5.3.2 Les ensembles conventuels et hospitaliers

On reconnaît que le site du mont Royal convient aux ensembles conventuels et hospitaliers. La présence de ces institutions à l'intérieur de la première voie de ceinture du mont Royal constitue cependant une barrière anthropique qui fait obstacle au libre accès

physique et visuel entre cette première voie de ceinture et l'espace public collectif du mont Royal.

5.3.3 Les ensembles universitaires

L'aménagement des deux universités situées sur le mont Royal est de type campus.

Bien qu'il s'agisse d'institutions privées en termes de statut juridique, les campus sont des espaces semi-publics fréquentés quotidiennement par des milliers de personnes.

En termes de morphologie urbaine, les campus actuels constituent de véritables tissus urbains. Ils doivent être appréhendés comme tels, c'est-à-dire à la fois comme des organismes composés de systèmes viaire, parcellaire et bâti, et comme des éléments de l'organisme urbain entier au même titre que les autres tissus résidentiels ou spécialisés.

Or, la logique qui préside actuellement à l'élaboration de leur plan directeur relève davantage du développement du domaine privé. Ces institutions ont tendance à appréhender et à planifier l'aménagement de leur territoire comme s'il s'agissait d'objets autonomes.

En vérité, puisque les campus constituent aujourd'hui de véritables fragments de villes, à l'échelle des quartiers, l'intérêt public serait mieux servi si leur système viaire était intégré au domaine public collectif et, par conséquent, aménagé en fonction de l'intérêt public par les pouvoirs publics et entretenu par eux comme l'ensemble des rues de la ville.

À titre d'exemple, mentionnons la pertinence de prolonger l'avenue de la Polytechnique jusqu'à l'avenue Vincent d'Indy et de l'insérer dans le domaine public collectif. D'une part, cela aurait pour effet de fournir

à l'ensemble des espaces verts comprenant le parc du Mont-Royal et les cimetières une voie de ceinture et une interface avec le tissu édifié. D'autre part, cette voie permettrait aux futurs pavillons, dont le plan directeur prévoit la construction, de bénéficier normalement d'une façade et d'une adresse sur une voie publique.